



Mise en œuvre de la certification FSC®¹ Forêt régionale de CLAYE

Surface totale : 264,11 ha

-

Surface retenue pour la certification : 264,11 ha

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	147,75
6	20,75

Réseau de conservation	Surface (ha)
Îlot de sénescence	20,27 (soit 7,67%)
Îlot de vieillissement	14,51 (soit 5,49%)
Surface totale d'Îlot de vieux bois	34,78 (soit 13,17% de la surface)
Milieus associés (zones ouvertes ou milieux rocheux)	0
Zone tampon des cours d'eau	0
Surface totale réseau de conservation	34,78 (soit 13,17% de la surface)

Version Janvier 2020

¹ Licence FSC® : FSC-C104680

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. PÉRIMÈTRE	3
2. BILAN DES DIFFÉRENTES VALEURS PRÉSENTES SUR LA FORÊT : HVC POTENTIELLES	3
2.1. TYPE 1 ET 3 : VALEURS ENVIRONNEMENTALES	3
2.2. TYPE 6 : VALEURS CULTURELLES	6
3. HVC RETENUES : MESURES ET SUIVI	7
3.1. TYPES 1 ET 3 : VALEURS ENVIRONNEMENTALES	7
3.2. TYPE 6 : VALEUR CULTURELLE	8
3.3. SYNTHÈSE DES HVC	9
4. RÉSEAU DE CONSERVATION, CLASSEMENT EN FORÊT SEMI-NATURELLE ET FORÊT CULTIVÉE ET ARBRES VIVANTS-HABITATS	11
4.1. CLASSEMENT FORÊT SEMI-NATURELLE / FORÊT CULTIVÉE	11
4.2. ARBRES MORTS ET VIVANTS-HABITATS	11
4.3. RÉSEAU DE CONSERVATION	11
4.1. ESPÈCES INVASIVES	11

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC® sur la forêt régionale de Claye. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des Espaces Verts pour mettre en œuvre la certification². Il est complété par un tableau récapitulatif par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification (HVC, réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle / forêt cultivée).

1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC® et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux. (Prêter attention aux milieux ouverts et aux plantations)

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

La carte du périmètre FSC® est disponible en annexe.

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant. La forêt ne présente pas de fonction de protection autre que celle de la ressource en eau, les HVC de type 4 ne seront donc pas mentionnées dans ce rapport.

2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

L'enjeu écologique est jugé moyen (= enjeu reconnu) sur l'ensemble de la forêt.

HVC systématiques

Aucune valeur devant systématiquement être classée en Haute Valeur de Conservation ne se trouve sur la forêt. Il s'agit des ZNIEFFS et des zones Natura 2000.

HVC additionnelles

La forêt de Claye abrite de quelques espèces remarquables, rares et/ou protégées. Dont la liste se trouve ci-dessous.

Habitats :

Sur la forêt de Claye, un réseau de mares a été identifié. On compte 11 mares sur les Petits Bois et 5 sur les Grands Bois. 3 d'entre elles, que l'on trouve sur les Petits Bois, ont un intérêt écologique moyen à fort pour la flore et les habitats (cf. carte en annexe 2).

Sur la partie Grand Bois, les habitats sont caractérisés comme suit :

- Chênaie charmaie acidophile : Cet état confère au boisement un fort potentiel en termes de milieu et de naturalité.

² Agence des Espaces Verts, *Mise en œuvre de la certification FSC® en forêts régionales METHODOLOGIE*, 2018

Sur la partie Petits Bois, les habitats sont caractérisés comme suit :

- Chênaies acidiphiles atlantiques à hêtres sur la partie sud-est (Petits Bois) : cet habitat relève d'enjeux moyens à forts avec un bon potentiel,
- Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques sur le nord et le sud-ouest et est (Grand Bois et Petits Bois) : cet habitat relève d'enjeux moyens en ce qui concerne la flore et les habitats, principalement grâce à la présence de mares bien végétalisées. Cet état confère au boisement un fort potentiel en termes de milieu et de naturalité.
- Chênaie-frênaie calcicole sur la partie sud (Petits Bois) : cet habitat relève d'enjeux moyens.
- Bois de tremble (Petits Bois) : Cet habitat relève d'enjeux moyens.
- Fourrés médio-européens sur sol fertile (lisière constituée à l'Est) : Cet habitat relève d'enjeux moyens à fort.

Flore :

Sur la partie Petits Bois, le peuplement comporte deux formations : la chênaie charmaie neutrophile du *Carpinion betuli*, établie sur substrat frais, à l'Ouest et au Nord du massif, et une chênaie acidiphile établie sur un substrat plus sec, probablement plus sableux, et localisé sur une légère éminence du relief.

Enfin, le petit coteau exposé au Nord est couvert d'un boisement pionnier à l'aspect de taillis. Il s'agit du début du Bois Gratuel.

Dans les nombreuses trouées on peut observer les cinq orchidées suivantes :

- La Listère à feuilles ovales
- L'orchis pourpre
- Le Céphalantère à feuilles longues (rare en Ile de France et déterminante ZNIEFF en Ile de France)
- La Néottie nid d'oiseau (commune)
- Ophrys insecte (assez commune)

On y trouve également deux espèces assez rares en Ile de France :

- Le Gaillet des Bois
- La Balsamine à petites fleurs

Les mares introduisent quelques espèces hygrophiles au sein des forêts. Le peuplement de Cornifle est inscrit à l'annexe I de la Directive Habitats en tant que végétation enracinée immergée.

Faune :

Mammifères :

- **Blaireau européen (*Meles meles*)** : espèce déterminante de ZNIEFF de type II)

Localisation : parcelle 10 - Grands Bois (fréquentation des lisières et terriers dans le boisement)

- **Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*)** : espèce quasi menacée (cf. Liste rouge nationale des mammifères)

Localisation : Grands Bois

Avifaune :

L'ensemble des données disponibles pour la forêt de Claye, font ressortir les espèces suivantes (étude paysagère et écologique pour la définition d'un projet d'aménagement de la forêt régionale de Claye-Souilly (77) de 2016, étude écologique cabinet A Waechte de 2004 et étude environnementale pour la zone commerciale Claye Souilly)) :

- Bondrée apivore
- Bouvreuil pivoine
- Buse variable
- Fauvette grisette
- Linotte mélodieuse
- Lorient d'Europe
- Pic épeichette
- Pic vert
- Pic noir

Parmi les espèces citées ci-dessus, certaines ont un enjeu de conservation différent des autres. Nous avons choisis de ne détailler que celles qui ont des enjeux forts ou très forts et observées récemment, ce qui permet d'établir la liste ci-dessous :

- **Bondrée apivore** (Espèce nicheuse rare en Ile de France, vulnérable sur la liste rouge nationale)

Localisation : vue parcelle 6

- **Pic noir** (Espèce déterminante pour ZNIEFF de type I, annexe I de la directive Oiseaux et annexe II de la convention de Berne)

Localisation : Petits Bois

Amphibiens :

Sur le total des mares inventoriées sur les Petits et Grands Bois, 6 d'entre elles ont un intérêt moyen à fort pour les batraciens.

- **Salamandre tachetée** (Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la convention de Berne annexe III)

Localisation : parcelles 7, 14

- **Triton alpestre** (Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la convention de Berne annexe III)

Localisation : parcelles 7, 14, 17

- **Triton crêté** Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la Directive Habitat annexe II et IV et de la convention de Berne annexe II)

Localisation : parcelles 7, 14, 16, 17

- **Triton ponctué** (Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la convention de Berne annexe III)

Localisation : parcelles 7, 17

- **Triton palmé** (Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la convention de Berne annexe III)

Localisation : parcelles 1, 6, 7, 14, 16, 20, 17, 13, ornières

- **Grenouille agile** (Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la Directive Habitat annexe IV et de la convention de Berne annexe II)

Localisation : parcelle 3, ornières

- **Grenouille verte** (Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la convention de Berne annexe III)

Localisation : parcelle 14

- **Grenouille rieuse** (Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la convention de Berne annexe III)

Localisation : ornières

- **Grenouille rousse** (Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la convention de Berne annexe III)

Localisation : ornières

- **Crapaud commun** (Liste Rouge Nationale UICN, espèce protégée au titre de la convention de Berne annexe III)

Localisation : Petits Bois en lisière

Ces espèces sont inféodées aux mares, fossés, ornières et zones humides. Les menaces qui pourraient peser sur ces habitats sont soit l'assèchement par la rupture de l'alimentation en eau, soit la fermeture du milieu par le développement végétal naturel et par l'atterrissement progressif du à l'accumulation de matière organique dans l'eau.

Reptiles :

1 espèce de reptile a été observée :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Enjeu
Orvet	Anguis fragilis	Faible

2.2. Type 6 : Valeurs culturelles

La forêt de Claye est concernée par :

Vestiges de la chapelle de Gros Bois

Une étude archéologique a également été menée sur la forêt. Quelques vestiges ont été retrouvés. L'ensemble des vestiges retrouvés ne sera pas détaillé ici, mais dans l'étude annexe.

3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs. Aucune valeur considérée par la certification FSC® comme devant systématiquement faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation n'est présente sur la forêt de Claye. Les valeurs devant être retenues sont donc à l'appréciation du gestionnaire.

Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC (en 3.4). Des détails et explications sont disponibles par catégorie de HVC ci-après pour les HVC présentes sur la forêt (1/3, 5, 6) :

3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales

Les HVC de types 1 et 3 sont représentées en annexe.

Habitats :

- **Réseau de mares forestières : CLAYE.HVC1-3_01**

Parcelles : 7, 13, 14, 16, 17 et 20

Flore :

- **Listère à feuilles ovales : CLAYE.HVC1-3_02**

Parcelle : 21

- **Orchis pourpre : CLAYE.HVC1-3_03**

Parcelles : 18 et 21

- **Céphalantère à feuilles longues : CLAYE.HVC1-3_04**

Parcelle : 21

- **Néottie nid d'oiseau : CLAYE.HVC1-3_05**

Parcelle : 21

- **Ophrys insecte : CLAYE.HVC1-3_06**

Parcelle : 18

Il n'y a pas de menace à l'heure actuelle sur ces orchidées puisqu'elles se trouvent dans l'îlot de sénescence. Le maintien de certaines zones ouvertes permettra de garder ces espèces sur site.

Faune :

Avifaune :

- **Pic noir : CLAYE.HVC1-3_07**

Parcelles : 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21

Le maintien d'arbres morts sur pied et d'arbres habitat permet de favoriser le maintien de l'espèce.

Amphibiens :

De récentes prospections ont fait apparaître les 4 tritons (palmé, ponctué, crêté et alpestre). Il apparait donc nécessaire de reprendre ces suivis.

- **Amphibiens : CLAY.HVC1-3_o8**

7 mares dans les parcelles : 7, 14, 16, 17 et 20

Les mesures de gestion à prendre sont de laisser du bois empilés à proximité des mares. Ils servent en effet d'abri aux amphibiens pendant l'hiver. Les interstices entre les bois doivent être suffisants pour permettre l'abri. (Il est inutile d'empiler de toutes petites branches)

3.2. Type 6 : valeur culturelle

Parmi les vestiges recensés dans le rapport, seuls ceux de la Chapelle de Gros Bois sont encore présents et visibles sur le terrain. Ils ont été retenus comme HVC.

Pour assurer leur maintien, il faut faire attention lors du passage en coupe à ne pas les endommager : une distance de sécurité doit être respectée.

La carte en annexe localise ces vestiges de la chapelle.

- **Vestiges de la chapelle de Gros Bois : CLAY.HVC6.o1**

Parcelle : 18

3.3. Synthèse des HVC

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3								
CLAYE.HVC1-3-01 Mares forestières	7, 13, 14, 16, 17 et 20	81,74	Milieu ouvert et en bon état de fonctionnement	Fermeture du milieu, rémanents dans la mare	Marquage des arbres à abattre avant martelage pour permettre le maintien de l'ouverture. Pas de rémanents dans les mares une fois l'exploitation réceptionnée	Visite des mares qui passent en coupe. Vérification après coupe qu'aucun rémanents n'est présent dans la mare	À chaque passage en coupe des parcelles	Visite et vérification effectuée
CLAYE.HVC1-3-02 Lystère à feuilles ovales	21	13,76	Présence à confirmer	Disparition	Délimitation de la zone à conserver	Cartographie de la zone et du nombre de pieds	Cartographie de la zone tous les 5 ans	L'espèce se maintient : zone stable
CLAYE.HVC1-3-03 Orchis pourpre	18 et 21	34,51	Présence d'individus	Diminution de la surface de la zone	Délimitation de la zone à conserver	Cartographie de la zone	Cartographie de la zone tous les 5 ans	L'espèce se maintient : zone stable
CLAYE.HVC1-3-04 Céphalantère à feuilles longues	21	13,76	Présence à confirmer	Disparition	Délimitation de la zone à conserver	Cartographie de la zone et du nombre de pieds	Cartographie de la zone tous les 5 ans	L'espèce se maintient : zone stable
CLAYE.HVC1-3-05 Néottie nid d'oiseau	21	13,76	Présence à confirmer	Disparition	Délimitation de la zone à conserver	Cartographie de la zone et du nombre de pieds	Cartographie de la zone tous les 5 ans	L'espèce se maintient : zone stable
CLAYE.HVC1-3-06 Ophrys insecte	18	20,75	Présence à confirmer	Disparition	Délimitation de la zone à conserver	Cartographie de la zone et du nombre de pieds	Cartographie de la zone tous les 5 ans	L'espèce se maintient : zone stable
CLAYE.HVC1-3-07 Pic noir	12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21	134,30	Présence à confirmer	Disparition	Maintien d'arbres morts sur pied et d'arbres habitat	Cartographie de la zone	Cartographie de la zone tous les 5 ans	L'espèce se maintient : zone stable

CLAY.HVC1-3_08 Amphibiens	7 mares dans parcelles : 7, 14, 16, 17 et 20	64,65	Présence d'individus	Disparition des milieux indispensables à leur reproduction	Laisser des bois empilés à proximité des mares Inventaires amphibien	Nombre d'espèces retrouvées lors des prospections	Annuelle suivant protocole choisi	Réalisation du suivi Maintien des espèces trouvées
-------------------------------------	--	-------	----------------------	--	---	---	-----------------------------------	---

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 6								
CLAY.HVC6.01 Vestiges de la chapelle de Gros Bois	18	20,75	Vestiges présents	Dégradation lors de l'exploitation	Proscrire les travaux mécanisés dans un périmètre de 10 mètres autour des structures. Couper les bois de diamètre > 35 cm présents sur ce périmètre. Mention clauses de vente.	Vérification de l'état lors du passage en coupe. Clause inscrite	À chaque passage en coupe	Maintien de l'état de la HVC Clause inscrite

4. Réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée et arbres vivants-habitats

4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en annexe représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

Les parcelles 18a, 13b et 21a sont classées en forêt cultivée. En effet, elles ont été plantées en 1998 sur terres agricoles.

4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de Claye et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	20,27
Îlot de vieillissement	14,51
Réseau de mares	64,76
TOTAL	99,54 soit 38,81 % de la surface certifiée

Les éléments faisant obligatoirement partie du réseau de conservation sur la forêt (Îlots de sénescence et de vieillissement, RBI, Milieux associés, tampon des cours d'eau) représentent 34,78 ha soit 13.56 % de la surface certifiée. .

Gestion des milieux ouverts

Les milieux ouverts de la forêt de Claye (prairies) font l'objet d'une convention de gestion avec un agriculteur. Elles représentent 7,66 ha.

4.1. Espèces invasives

Les espèces invasives présentes sur la forêt de Claye sont principalement le laurier cerise et la renouée du Japon en bord de chemins et le chêne rouge présent en peuplement sur les zones de reboisement (forêt cultivée).

Le Laurier est peu présent sur la forêt. Il est présent ponctuellement en bord de chemins et ne s'étend pas à l'intérieur du peuplement.

La renouée est gérée en entretien. Elle est coupée régulièrement à hauteur maximum de 40cm, pour l'appauvrir et essayer de réduire sa surface.

La carte des espèces invasives est présente en annexe.